



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2013**

**CONCOURS RÉSERVÉ DE RECRUTEMENT DE  
PROFESSEURS CERTIFIÉS**

**Section Technologie**

**Rapport de jury présenté par**

**Monsieur Norbert PERROT  
Inspecteur Général**

**Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## MEMBRES DU JURY DE LA SESSION 2013

### Président

PERROT Norbert – IGEN

### Épreuves d'admissibilité et d'admission

DELPLACE Virginie – Lycée Carnot - Bruay la Buisnière

DUPUIS Alain – IA-IPR – Dijon

GAUDEAU Sylvie – IA-IPR – Clermont-Ferrand

GOUBET Emmanuelle – Professeur – Collège Bois-Franc – Saint-Georges de Reneins

GUITARD Céline – Professeur – Collège Pierre et Marie Curie - Niort

LAURENT Christian – IA-IPR – Orléans-Tours

LE GALL Gérard –Professeur – Collège Jean Rostand – Château - Gontier

LOISY Michel – IA-IPR – Grenoble

MORICE Yannick – IA-IPR – Créteil

PAIN Bernadette – Professeur – Collège Lacordaire – Marseille

PENICHOU Jean-Luc – Professeur – IUFM Poitou Charentes – Poitiers

PLANCHE Alexis – Professeur – Lycée Claude Bernard - Paris

POTIER Patrick – IA-IPR – Poitiers

RAYNAUD Jean-Michel – Professeur – Collège Camille Guérin – Vouneuil - sur - Vienne

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Claude Bernard à Paris, respectivement du 8 au 12 avril et du 13 au 17 mai 2013. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à monsieur le proviseur du lycée Claude Bernard ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

# RÉSULTATS STATISTIQUES

## Concours réservé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
287	75	186	124	75

Note obtenue par le premier candidat admis	19,2
Note obtenue par le dernier candidat admis	8,1

## CAER

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
102	20	66	39	20

Note obtenue par le premier candidat admis	17,1
Note obtenue par le dernier candidat admis	10,5

## Avant-propos

À compter de cette session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Il est impératif pour les candidats de bien s'imprégner de l'esprit du texte de ce BOEN qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que l'esprit et le déroulement de l'épreuve d'admission. En effet, il s'agit bien d'un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non d'une simple procédure de titularisation. Ce concours a des exigences, il nécessite une préparation réfléchie.

Globalement, les prestations des candidats ont été de bonne qualité, voire de très bonne qualité. Pour celles qui ont été jugées faibles, cela est souvent dû à un manque de préparation, ou à une mauvaise interprétation des objectifs du dossier RAEP ou de l'épreuve d'admission.

Environ 11 % des admissibles ont été radiés de la liste d'admissibilité car ils ne répondaient pas aux critères pour pouvoir se présenter à ce concours, et la vérification de ces critères se fait *a posteriori*. Il est donc vivement conseillé aux candidats de bien vérifier les conditions d'inscription avant d'envoyer leur dossier RAEP.

Le jury attend des candidats une expression écrite et orale de qualité. Ce concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables. Le jury reste vigilant sur ce dernier aspect et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

Pour conclure, je souhaite que ce rapport de jury soit une aide efficace pour les futurs candidats à ce concours réservé.

Norbert PERROT  
Président du jury

# Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité

## 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, une séquence qui lui paraît la plus significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

## 2. Analyse globale des dossiers RAEP

Si dans leur grande majorité, les dossiers sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012, le jury regrette que près d'un candidat sur deux ait eu des difficultés pour rendre compte clairement de son expérience professionnelle, pour l'analyser, dans l'optique de la fonction visée.

Pour cette session 2013, beaucoup de candidats ont semblé éprouver des difficultés à présenter une analyse réflexive de leur pratique professionnelle et de son évolution.

L'élaboration des dossiers doit largement faire appel aux techniques de présentation assistée par ordinateur. Il s'agit pour le candidat, dans le nombre de pages imparti, d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle du candidat.

## 3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

L'élaboration du dossier doit se faire dans le respect des préconisations du BOEN certes, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission. Trop souvent, les dossiers sont des compilations de documents distribués aux élèves.

Le jury attend de la part des candidats une excellente maîtrise des outils numériques de communication. Dans cette optique, il convient de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles. Trop de dossiers présentent des pages entières avec l'absence totale de paragraphe ou encore de saut de ligne.

### 3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie de l'épreuve d'admissibilité, le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012 stipule :

*« Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».*

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière.

### **3.2. Deuxième partie du dossier**

Pour la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité, le choix de l'activité, qui sera développée, doit être pertinent et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les objets doivent naturellement s'appuyer sur les programmes de technologie figurant dans le BOEN spécial N° 6 du 28 août 2008, mais être aussi mis en relation avec le socle commun de connaissances et de compétences ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est important de mettre en relief tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat. Parmi ceux-ci, il conviendra d'apporter des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes ;
- la contribution de la séquence à l'acquisition par les élèves des compétences du socle commun.

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans les parcours de découverte des métiers et des formations.

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury apprécie les activités d'enseignement s'appuyant sur l'étude d'objets techniques proches de l'environnement de l'élève et intégrant les principes du développement durable, mettant ainsi en perspective l'enseignement de la technologie et les questions de société.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats. Ces derniers doivent également porter une attention particulière sur les éléments sémantiques notamment au travers des structurations des connaissances.

#### **4. Conclusion**

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse. Il est donc fondamental de choisir les éléments essentiels avec pertinence en évinçant les détails qui alourdissent inutilement les dossiers. Le jury a constaté à plusieurs reprises des redondances dans les dossiers. De même, il est parfaitement inutile de recopier ou de paraphraser le bulletin officiel.

D'une manière générale, le candidat doit montrer au jury, au travers de son dossier RAEP, sa capacité à appréhender les programmes de technologie et à les mettre en œuvre. Il doit également montrer son aptitude à les mettre en perspective avec le cadre institutionnel en s'appuyant sur la loi pour la refondation de l'école en privilégiant l'intégration des technologies numériques, la contribution de la discipline au socle commun et l'aide à l'orientation pour tous les élèves.

# Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

## 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de 2 parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemple en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée juste avant le début de l'épreuve. Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

### *Environnement matériel*

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance.

## 2. Analyse globale des résultats

Globalement, le jury a apprécié la qualité des prestations, certaines étant même exceptionnelles. De nombreux candidats ont en effet présenté des exposés de grande qualité avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

Cela étant, il a pu constater que le potentiel des candidats pourrait certainement être mieux exploité avec quelques stages de formation supplémentaires en académie.

En revanche, certaines prestations montrent clairement que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre en technologie au collège. Il est également regrettable que certains candidats n'aient qu'une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en collège, comme le socle commun, le PPRE, ou encore le PDMF par exemple doivent être de mise. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel. La liaison avec la



poursuite d'études au lycée général et technologique, et plus particulièrement la connaissance de la voie technologique industrielle est incontournable (enseignements d'exploration, sciences de l'ingénieur, STI2D).

De même, le continuum mis en place de la 6<sup>e</sup> aux CPGE pour la technologie au collège et les sciences de l'ingénieur doit être appréhendé par les candidats.

### **3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats**

Lors de l'accueil des candidats, il a été clairement précisé que le jury avait pour consigne de tirer le meilleur du potentiel de chacun. Malgré cela, et c'est bien compréhensible, de nombreux candidats ont montré des signes d'inquiétude ou de stress. Il semble donc qu'une petite préparation à la maîtrise de soi soit indispensable pour certains.

Les candidats doivent s'imprégner de l'idée qu'il est indispensable de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technique approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les pré requis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation des TICE, relations avec le socle, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, individualisation, documents restant à l'élève, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître :

- les programmes de l'enseignement de la technologie (BOEN du 28 août 2008), ainsi qu'à l'introduction commune avec les programmes mathématiques, de physique-chimie et de SVT ;
- les notions « d'approche », de « centre d'intérêt », de « domaine d'application » telles que définies dans le document ressources pour faire la classe, disponible sur le site Eduscol ;
- le principe de la démarche d'investigation, commune à tous les enseignements scientifiques au collège.

Quand les séquences pédagogiques sont consacrées au programme de 3<sup>e</sup>, il est indispensable que les candidats mettent en évidence les compétences, avec les connaissances associées, acquises par les élèves. Un projet ne doit pas être une animation de club. Il convient de mettre en œuvre une démarche de projet qui obéit à un séquençement particulier ainsi qu'à une organisation adaptée. Une attention particulière doit donc être apportée pour mener à bien ces activités de projet.

Compte-tenu des remarques ci-dessus, l'évaluation est fondée sur :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l'intégration des TICE dans l'exercice du métier ;
- la construction des situations d'enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;

- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur au collège (travail interdisciplinaire et dispositifs interdisciplinaires, contribution à l'acquisition du socle commun, accompagnement des élèves en difficulté, aide à l'orientation, intérêt d'une coopération avec différents partenaires, le rôle et les responsabilités des acteurs d'un établissement...).

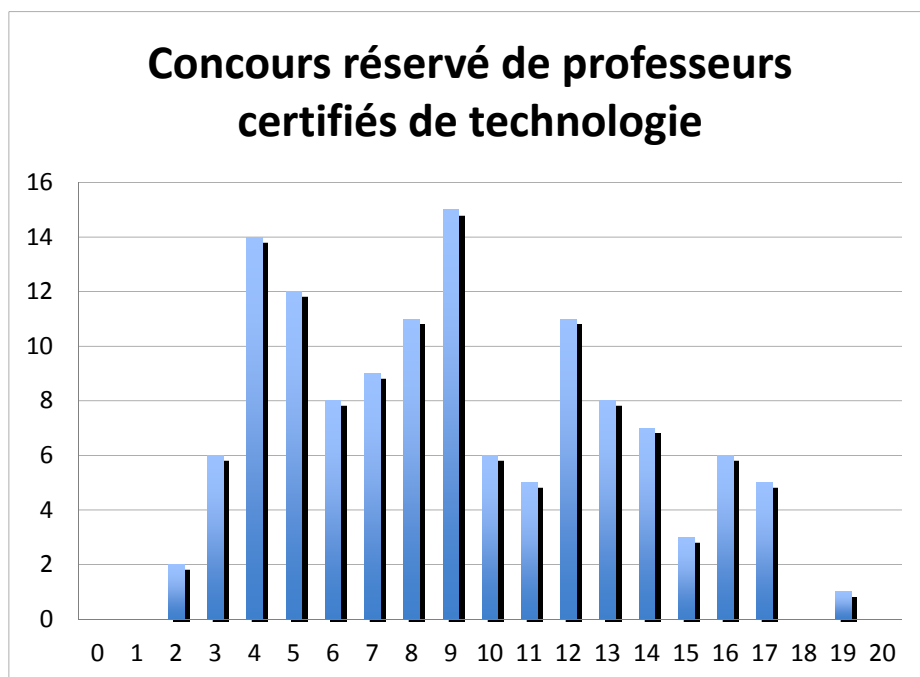
#### 4. Conclusion

Les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes pour la prochaine session. Le jury souhaite que les futurs candidats prennent en compte ces attendus dans leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. Le jury rappelle qu'un concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables, et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique.

#### 5. Résultats

124 candidats ont composé pour cette épreuve du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 9,6 avec :

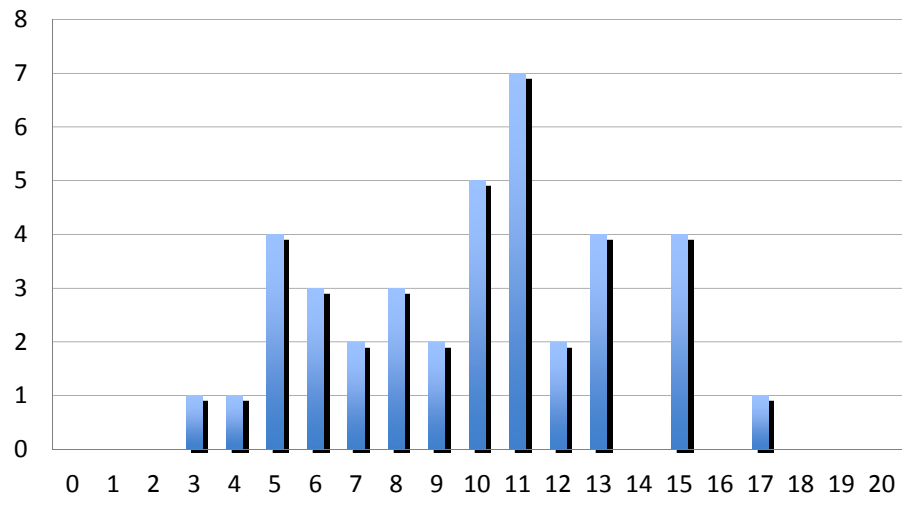
- 19,2 comme meilleure note ;
- 2,6 comme note la plus basse.



39 candidats ont composé pour cette épreuve concours réservés pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 10,3 avec :

- 17,1 comme meilleure note ;
- 3,9 comme note la plus basse.

## Accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de technologie



**Annexe : exemples de sujet pour la 2<sup>e</sup> partie de l'épreuve d'admission**

**Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés**

**Section Technologie**

**Session 2013**

**Nom :**

**Prénom :**

**Numéro du candidat :**

**Exemple 1**

**Question**

Décrire les expérimentations prévues pour la séquence présentée dans le dossier pour les deux approches concernées.

**Exemple 2**

**Question**

Proposer une structuration des connaissances suite à la séquence présentée ainsi qu'une évaluation.

**Exemple 3**

**Question**

Dans les activités proposées au cours de la séquence, établir le lien entre les objectifs pédagogiques et les compétences du socle commun.

**Exemple 4**

**Question**

Dans le cadre des activités présentées, identifier les difficultés possibles des élèves et proposer une remédiation.

**Exemple n°5**

**Question**

Développer l'organisation mise en place au sein de la classe dans le cadre du projet Batissiel.